

Paris, le - 3 JUIN 2019

- 9 2 6 / 1 9 SG

Monsieur le député,

Comme annoncé par le Président de la République lors de la conférence de presse du 25 avril 2019, le Gouvernement a engagé la préparation d'un Pacte productif, avec pour objectif le plein emploi à l'horizon 2025. Cet objectif sera atteint par un développement de la production en France, et donc par le développement d'implantations et de capacités industrielles, qu'il s'agisse de l'extension de sites existants ou de l'implantation de nouveaux sites.

Si les comparaisons internationales placent la France comme l'un des pays les plus attractifs au monde pour les investissements étrangers, les investisseurs et les classements internationaux pointent toutefois la simplification des procédures administratives comme une des principales pistes d'amélioration.

Par ailleurs, l'initiative « Territoires d'industrie », engagée le 22 novembre 2018 à l'occasion du conseil national de l'industrie, a pour ambition d'apporter des réponses concrètes aux difficultés soulevées par les territoires. Les 136 territoires labellisés confirment l'importance de la simplification administrative, dans un contexte où la multiplicité et la complexité des procédures freinent le développement de projets industriels.

Pour aller au-delà des différentes actions déjà engagées, j'ai décidé de vous confier une mission relative à l'accélération des procédures obligatoires préalables à une implantation industrielle. Cette mission a pour objet, d'une part, d'analyser les causes de la complexité, de la lenteur et du manque de visibilité vécus par les entreprises et par les collectivités soumises aux procédures administratives nécessaires pour développer une implantation ou une extension industrielle et, d'autre part, à proposer des mesures concrètes pour réduire cette complexité et ces délais.

Vous pourrez notamment vous appuyer dans vos travaux sur l'analyse de cas réels de projets ayant rencontré des difficultés, de manière à analyser l'expérience vécue concrètement par les porteurs de projets et à en tirer des propositions d'amélioration des procédures administratives et de leur mise en œuvre opérationnelle.

.../...

Monsieur Guillaume KASBARIAN
Député
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS

Vous pourrez également procéder à des comparaisons avec les pratiques de pays étrangers, pour dégager les pistes d'amélioration prioritaires et identifier les meilleures pratiques dont la France pourrait s'inspirer. Vous vous attacherez en particulier à définir, à la lumière des expériences étrangères, un délai cible ambitieux et réaliste.

Vous vous attacherez en particulier à :

- documenter les différentes étapes, les délais et les incertitudes auxquels sont confrontés les porteurs de projets dans quelques cas types (implantation d'usine, extension d'un site existant, préparation de foncier dans des zones d'activité, etc) ;
- identifier les procédures et pratiques ayant le plus d'impact, dont celles relatives à l'urbanisme, à la protection de l'environnement, à la gestion des risques et à l'archéologie préventive ;
- proposer tout type de recommandations concrètes pour réduire le délai global, donner une meilleure prévisibilité et accroître la transparence sur l'avancement de l'instruction des demandes. Des recommandations pourraient consister, par exemple, à modifier des textes en vigueur pour supprimer, raccourcir, paralléliser ou adapter certaines procédures, à renforcer le pouvoir donné aux autorités administratives locales pour adapter les procédures à la réalité des projets et pour assurer une meilleure coordination entre les différentes procédures, à utiliser plus largement des outils numériques et des procédures dématérialisées pour faciliter les échanges et le suivi, à organiser des expérimentations pour lever certains points bloquants, etc.

Vous associerez à ces travaux M. Olivier LLUANSI, le délégué aux territoires d'industrie, placé auprès du ministre de l'économie et des finances et de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Vous vous appuyerez, pour réaliser cette mission, sur les services de la direction générale de la prévention des risques, du commissariat général au développement durable, de la direction générale des entreprises, de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature et de la direction générale des patrimoines.

Vous serez également assisté de l'inspection générale des finances et de l'inspection générale de l'administration.

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie et des finances, et de Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

Nous souhaitons pouvoir faire un point d'étape intermédiaire mi-juillet et disposer de votre rapport final pour le 30 septembre 2019.

Je vous prie de croire, Monsieur le député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Édouard PHILIPPE